



## **Certification des petites entreprises agricoles Le modèle de l'auto-déclaration**

Le modèle de l'auto-déclaration en certification biologique est basé sur la confiance et l'intégrité des agriculteurs qui utilisent les principes biologiques comme déclaration de leurs valeurs. Les producteurs s'engagent à adhérer à la Norme biologique canadienne tant sur un format en ligne que dans leur communication directe avec les consommateurs. Avec 'l'affidavit biologique', les agriculteurs soumettent leurs opérations à la surveillance des consommateurs et des autres agriculteurs.

Seuls les produits vendus directement au consommateur final par l'agriculteur (ou par ses employés) peuvent être couverts par 'l'affidavit biologique'. Les restaurants, détaillants et transformateurs ne sont pas considérés comme des consommateurs finaux, et un tiers parti doit intervenir lors de la vente de ces produits biologiques,

Les agriculteurs qui utilisent l'affidavit doivent démontrer qu'ils comprennent la Norme biologique canadienne et identifier les parties de la norme qui s'appliquent à leur opération. Cela peut se faire par le biais d'un atelier en ligne ou en personne. Ils doivent mettre leurs connaissances à jour lorsque les normes sont révisées. Lorsque l'agriculteur a complété avec succès un atelier, il doit fournir les noms de deux autres agriculteurs (qui sont certifiés par un tiers ou approuvés sous le système de l'auto-déclaration) qui peuvent agir comme mentors au besoin.

Un agriculteur qui veut appliquer le modèle d'auto-déclaration doit compléter une auto-évaluation qui identifie et décrit son opération agricole de même que les sections de la norme qui s'appliquent à son opération, en démontrant son niveau de compréhension. Cela doit aussi inclure une prévision raisonnable des intrants qui seront requis, d'où ces intrants proviendront et si leur utilisation est permise dans les systèmes de production biologique.

Les agriculteurs qui ont recours à l'affidavit devront payer une cotisation annuelle pour couvrir les frais d'administration et pour la mise à jour annuelle de leur affidavit affiché sur les sites de mise en marché et dans les autres sites Web (comme sur leur propre site Web, s'ils en ont un). L'affidavit est un document public (incluant l'auto-évaluation et l'identité des mentors); la liste des agriculteurs qui ont signé un affidavit est aussi publique.

Idéalement, un site Web serait créé et nommé « cultivé localement et sous régie biologique au Canada » (ou, sous législation provinciale, « cultivé localement et sous régie biologique ... »). Ce programme pourrait être maintenu par une coalition d'organisations biologiques existantes dans les provinces ou à travers le Canada ou par une organisation gouvernementale provinciale ou fédérale.

Les responsables de ce programme partageront la responsabilité et offriront un lien d'accès depuis leurs propres sites Web.

Toute plainte logée à l'endroit d'un agriculteur participant doit être anonyme. Dans un tel cas, des agriculteurs de la région participant au programme ou un inspecteur d'un organisme de certification seront invités à inspecter la ferme et à soumettre un rapport qui sera disponible sur le site Web. Si l'agriculteur ou l'inspecteur refusent de signer le rapport qui confirmerait que l'opérateur inspecté a l'intention de maintenir l'intégrité biologique de ses produits, cette ferme sera retirée du programme de production biologique locale. Ce modèle est basé sur la confiance et l'objectif est que les agriculteurs en question apprennent et modifient leurs pratiques afin de résoudre les problèmes identifiés.

Une liste de contrôle sera disponible sur le site pour les agriculteurs et les consommateurs pour les guider lorsqu'ils visitent des fermes participantes au programme « cultivé localement sous régie biologique ».

Tous les agriculteurs qui utilisent l'affidavit doivent être capables de justifier leurs pratiques en cas de plaintes ou de questions à l'égard de l'intégrité biologique de leurs produits à l'aide de reçus ou registres (tels les achats d'intrants).

Il sera clairement établi que l'affidavit ne peut remplacer une inspection/certification par un tiers parti et qu'aucun des produits issus de ce système ne peut être revendu comme biologique.

Le programme utilisant l'affidavit sera révisé à chaque cinq ans par les fermes membres pour l'inclusion de nouveaux critères ou pour des amendements aux critères existants s'il y a lieu. Ces fermes peuvent aussi participer au processus de révision de la Norme biologique canadienne.

L'un des objectifs du programme « Cultivé localement sous régie biologique » est de promouvoir les systèmes de production d'aliments locaux et biologiques.

En exemple, un affidavit utilisé avec succès aux États-Unis (en provenance du Michigan) est présenté plus bas (en anglais seulement).

### **A Michigan Farmer's Pledge**

#### **On our farm we ...**

Promise to build and maintain healthy soils by using acceptable crop rotations, cover and green manure crops, compost and manure where appropriate and available, and natural mineral supplements when needed.

Vow to protect the soil, water and air by preventing erosion and reducing pollution through the most responsible farming practices we can implement.

Promise to use environmentally friendly farming methods and refrain from using synthetic insecticides, herbicides, fungicides, synthetic fertilizers, chemically treated seeds, irradiation, sewage sludge and toxic materials, choosing to rely on materials that are acceptable for use on organic farms.

Pledge to use traditional methods of plant and animal breeding and reject the use of animal cloning and genetic modification or engineering (GMO or GE) of seeds, and other inputs using this technology.

Promise to treat all livestock humanely and provide access to the outdoors and fresh air, preferably as pasture, to all animals on the farm and to use no antibiotics, hormones or GMOs in feed.

Will conserve the nutritional value of food and feed by careful handling during and after harvest.

Promise to use health and environment friendly processing methods.

Treat family members, volunteers and farm workers with respect, ensure their safety on the farm, provide a challenging and comfortable work environment, and pay them as well as the situation permits.

Cooperate with other farmers to preserve farmland and farming knowledge.

Cooperate with community leaders and members to create the most local food system possible in our area and a more sustainable way of life for all.

Practice conservation of energy whenever possible.

Support agricultural markets and infrastructures that enable small farms to thrive.

Encourage biodiversity and practice its conservation on our farms.

Maintain the land in healthy condition for future generations of farmers.